

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Fouilles archéologiques

Déviations de Moulay et Mayenne



© Inrap

Vue aérienne du bourg de Moulay installée dans l'enceinte fortifiée de 12 ha

Septembre 2010



Cofinanceurs



Partenaires



PREFECTURE
DE
LA MAYENNE

DIRECTION
REGIONALE DES
AFFAIRES
CULTURELLES

Pourquoi des travaux de fouilles de grande ampleur ?

Les travaux de la déviation de Moulay-Mayenne, dont la première tranche a été mise en service en juillet 2008, vont se poursuivre par le sud, pour rejoindre l'actuelle RN 162 au niveau de la commune de Commer après avoir franchi la rivière de l'Aron.

Préalablement au lancement de ces travaux, il est nécessaire de procéder à des fouilles archéologiques de grande ampleur, situées sur les emprises du projet routier, essentiellement sur la commune de Moulay entre le chemin du Petit Mesnil et le hameau de la Rabotière.

Le diagnostic archéologique réalisé en 2004 par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a effectivement mis en évidence le site majeur de l'oppidum du Mesnil datant de l'âge de fer (env. 200-52 avant notre ère). Sur les 11 km du tracé de la déviation, une centaine d'hectares de terrains agricoles a été sondée et **neuf sites archéologiques découverts**, dont la moitié remonte à la période gauloise.

Les découvertes gauloises du contournement de Mayenne

Au sud-ouest et au sud-est, l'**oppidum** de Moulay est protégé par les vallées encaissées de ces deux cours d'eau, le nord, plus vulnérable, est défendu par un rempart monumental d'environ 1,3 km de long. L'importance de cet *oppidum*, parmi les dix plus grands en France, lui confère assurément **un statut de capitale**, celle des Aulerques Diablintes, du nom des Gaulois qui occupaient cette région avant la conquête romaine. Les recherches réalisées sur l'emprise de la déviation ont également conduit à la découverte de deux fermes occupées durant la même période (200 à 50 avant notre ère), à la Garde, sur la commune de Moulay, et au Panveau sur celle d'Aron.

La ferme gauloise du Panveau a fait l'objet de fouilles archéologiques préalablement aux travaux de la partie centrale de la déviation.

Plan interprétatif des indices archéologiques du secteur de l'oppidum de Moulay établi à partir du diagnostic de 2004 en annexe 1

Quel est l'intérêt scientifique de ces fouilles ?

Le diagnostic réalisé en 2004 a mis en évidence les dimensions importantes de l'*oppidum du Mesnil* : sa surface avoisinerait 135 hectares ce qui fait de ce site **la plus imposante cité celtique connue de l'Ouest de la France**. Il fait dès lors partie des 10 plus grands oppida connus de ce type au niveau national.

Cette présence vient réaffirmer la richesse exceptionnelle du patrimoine archéologique du département de la Mayenne qui, pour la période gauloise, témoigne d'une occupation particulièrement dense des sols. L'époque gallo-romaine suivante est également bien illustrée dans ce secteur par des cités d'importance tels qu'**Entrammes** et **Jublains**. Ces fouilles permettront donc de comprendre l'évolution des sociétés gauloises et antiques.

Compte-tenu de l'ampleur du site, ces fouilles éclairent l'**organisation et la vie au sein de cet oppidum pendant la période gauloise** par la recherche notamment d'axes de circulation, de fossés, d'enclos, d'éléments d'architecture (en terre ou en bois), de dispositifs artisanaux ou domestiques (fours, meules) et de mobiliers archéologiques divers.

Quel calendrier ?

Les travaux sur le terrain de fouilles de l'*oppidum* du Mesnil ont débuté à l'**automne 2009** et devraient durer **jusqu'à mi 2011**.

Les fouilles sur le terrain des deux fermes de La Garde et de La Hucherie seront engagées **mi-2011 pour une durée de 8 mois**.

L'achèvement du rapport final clôturant les recherches archéologiques est prévu en fin d'année 2013.

Qui finance ?

Les fouilles archéologiques sont estimées à **6,4 millions d'euros TTC**.

Une première tranche de ces fouilles a été financée en 2008 à hauteur de 3,4 M€ par l'**Etat** à 50 %, le **Conseil régional des Pays de la Loire** à 40 %, le **Conseil général de la Mayenne** à 5 % et la **Communauté de communes du Pays de Mayenne** à 5 %.

La deuxième tranche de fouilles archéologiques fait partie des projets d'investissement inscrits au **plan de relance de l'économie** arrêté par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires le 2 février 2009, dans lequel l'Etat a apporté 1,5 M€ supplémentaire en 2009. Les collectivités ont complété ce financement en apportant 1,5 M€ supplémentaires, permettant ainsi d'assurer le bouclage financier de l'opération (apport de 1,2 M€ par le Conseil Régional des Pays de la Loire, de 0,15 M€ par le Conseil général de la Mayenne et de 0,15 M€ par la Communauté de communes du Pays de Mayenne).



Quelles sont les premières découvertes ?

Les fouilles archéologiques menées sur l'oppidum depuis le 2 novembre 2009, dans l'emprise du tracé de la déviation de la RN 162, portent sur la partie sud du projet, au nord du chemin de La Rabottière et sur l'emprise de la piste d'accès interne au chantier. Elles concernent une surface étudiée d'un peu plus de 4 hectares.

Les premières investigations ont tout d'abord révélé que la morphologie méridionale de l'éperon à l'époque gauloise offrait une configuration différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Ainsi, le front de falaise bordant la vallée de l'Aron était situé quelques mètres plus au nord de la limite actuelle. La rupture de pente se trouvait vraisemblablement au niveau de la route vicinale de La Rabottière.

Selon les éléments du diagnostic de 2004, le secteur méridional ne devait a priori pas livrer beaucoup de vestiges et pouvait correspondre à une zone faiblement occupée, voire vierge. Hors, après décapage de la terre végétale, plusieurs éléments sont apparus. La limite de l'éperon est marquée par un volumineux cordon de roche granitique affleurant par endroits à même le sol et orienté sud-ouest/nord-est. En bordure nord de celui-ci se développe parallèlement un ancien talweg entièrement comblé, à l'intérieur duquel deux chemins creux ont été identifiés. L'un d'entre eux semble se rapporter au XIV-XVe siècle, l'autre est plus ancien. Ces chemins empruntent la dépression naturelle pour relier le sommet de l'éperon à la vallée de l'Aron. Bien que le talweg soit fortement marqué dans le paysage à l'époque gauloise, aucun élément ne permet avec certitude de préciser si cet axe de circulation pouvait déjà fonctionner au moment de la fréquentation de l'oppidum (IIe et Ier siècle avant notre ère) et faire alors office de poterne. Quoiqu'il en soit, si tel était le cas, il ne semble pas correspondre à une voie majeure.

Immédiatement au nord de cet élément, ont été reconnus plusieurs édifices dont il ne reste que les fondations, matérialisées dans le sol par des trous de poteaux. Il s'agit de bâtiments d'habitation et de greniers à planchers surélevés bien connus pour l'époque, agencés de manière ordonnée. Les fouilles archéologiques dans la partie méridionale de l'emprise ont révélé la présence de plus d'une trentaine de constructions sur poteaux (habitations et greniers surélevés). Leur distribution spatiale associée à la régularité des modules employés confirme l'idée d'un espace loti, également structuré au sol par plusieurs fossés. La mise en évidence d'un axe de circulation nord-sud à l'est de la surface décapée renforce cette idée. La fouille de ce secteur a enfin été marquée par la découverte d'un très grand bâtiment gaulois de configuration inédite, correspondant vraisemblablement à un édifice communautaire, aux environs duquel est sorti du mobilier archéologique particulier (récipients en lignite, bracelet en verre). Les présences de ce mobilier et d'une source naturelle émergeant au centre du bâtiment pourraient suggérer qu'il s'agit ici un petit temple ou sanctuaire.

La poursuite des fouilles vers le nord, sur l'emprise de la piste d'accès du chantier, a permis de reconnaître, là encore, plusieurs architectures sur poteaux, ainsi qu'un certain nombre d'éléments de partition structurant cette partie de l'agglomération. Les vestiges mobiliers deviennent également plus abondants (céramiques, meule, amphore vinaire ...) et les vestiges semblent indiquer la pratique d'activités artisanales (forge), et par extension l'idée de quartiers dont la fonction est différente des précédentes zones étudiées.

Les nombreuses architectures et autres vestiges aujourd'hui démontrent que l'occupation gauloise au sein du site de Moulay se développe largement à l'intérieur des espaces fortifiés. Il est ainsi possible d'envisager que l'oppidum fut en définitive occupé sur une surface minimale de 60 à 80 ha, ce qui en fait une agglomération supérieure en superficie à celle de la ville romaine de Jublains qui lui succèdera, et une des plus grosses villes aujourd'hui connues de l'Europe celtique.

Quelles suites après les fouilles ?

Un accord technique et financier des partenaires pour la poursuite des travaux de la déviation

L'Etat, préfet de région des Pays de la Loire, la Région des Pays de la Loire, le Conseil général de la Mayenne, la Communauté de communes du Pays de Mayenne ont confirmé leur accord pour la suite des travaux de la déviation de Moulay-Mayenne. La convention de financement va être soumise formellement aux assemblées délibérantes des collectivités avant de procéder à sa signature d'ici la fin de cette année.

Des optimisations techniques ont été recherchées sur le projet de la déviation permettant d'intégrer les fouilles archéologiques dans le coût de l'opération et d'y intégrer les recommandations issues du Grenelle de l'environnement. Les caractéristiques techniques ont ainsi été adaptées pour correspondre aux normes techniques d'une route nationale et non plus d'une autoroute engendrant une source d'économies importantes sur le projet.

Les prochaines étapes des travaux de la déviation

Les travaux de la déviation de Moulay-Mayenne vont donc se poursuivre ainsi :

- réalisation d'une section Nord d'une longueur de 2,7 km entre le giratoire du Petit Mesnil réalisé dans le cadre des travaux de la partie centrale et l'échangeur intermédiaire avec la RD 24 à 2x1 voies avec une voie pour véhicules lents dans le sens de la montée. Cette section se raccorde au giratoire actuel du Petit Menil sans modification de celui-ci, après avoir franchi la voie verte à niveau. Elle comprend un ouvrage d'art important de 120 mètres de long pour franchir l'Aron.
- réalisation d'un giratoire avec la RD 24, étant précisé que la réalisation complète de l'échangeur sera maintenue en option ou en tranche conditionnelle lors des appels d'offres de travaux. Cela permettra, si les conditions économiques sont favorables, de réaliser l'échangeur dénivelé sans surcoût sur l'opération.
- réalisation de la section Sud d'une longueur de 1,8 km jusqu'au niveau de la RD 509 à 2x2 voies où la déviation rejoint la route nationale actuelle.

Quelles suites après les fouilles ?

Quel coût et quel calendrier pour ces futurs travaux ?

Le coût de ces travaux est de 36 millions d'euros (intégrant le coût des fouilles). Le financement est le suivant :

Etat 50%, Région 40%, Conseil Général 5%, CC5%.

Les premiers travaux de déplacement de la voie communale du Petit Mesnil ont débuté le 13 septembre 2010 pour une durée d'un mois. Ces travaux sont indispensables pour pouvoir réaliser la fouille du rempart situé sous la voie communale actuelle.

Les études détaillées du projet sont engagées pour une durée de 18 mois environ.

Les premiers travaux du viaduc sur l'Aron et de l'ouvrage d'art de la voie communale du Petit Mesnil débuteront en fin d'année 2011, à la suite des fouilles archéologiques.

Calendrier prévisionnel

- En 2012 et 2013, les travaux porteront essentiellement sur la réalisation des ouvrages d'art.
- De 2013 à 2015, les travaux de terrassement – chaussées – assainissement seront réalisés.
- En 2015, les travaux de signalisation et d'environnement termineront l'opération.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la DREAL des Pays de la Loire. La maîtrise d'oeuvre : DIR Ouest – SIR de Rennes avec un appui du SIROA pour le viaduc sur l'Aron.

CONTACTS

Pour tout renseignement sur l'opération des fouilles archéologiques :

Préfecture de la Mayenne

Mélanie PLUSQUELLEC
Chargée de communication

Tel : 02 43 01 50 72

melanie.plusquellec@mayenne.pref.gouv.fr

DREAL des Pays de la Loire

Mélanie MOLIN
Responsable d'opérations

Tel : 02 53 46 57 31

melanie.molin@developpement-durable.gouv.fr

Annexe 1

Plan interprétatif des indices archéologiques du secteur de l'oppidum du Moulay établi à partir du diagnostic de 2004



PLAN DE LA DEVIATION DE MOULAY-MAYENNE

